

REPONSE À TOUT!

LE MAGAZINE DE TOUTE LA FAMILLE



Simple et efficace

Mincir

sans reprendre
de poids P. 20

Train ou avion ?

LES NOUVEAUX TARIFS QUI CHANGENT TOUT

P. 54



Turf

Dans les coulisses des champs de courses

P. 36

SÉCURITÉ SOCIALE

S'assurer mieux et moins cher en Europe

P. 16

C'est
possible!



Omerta ?

Le monopole de la « Sécu » serait-il hors la loi ? L'affaire ne date pas d'hier. En signant l'Acte unique, il y a douze ans, la France optait pour « la libre circulation des biens et des services » dans l'Union. Une option qui condamnait à terme tout monopole national. En 1992, deux directives européennes enfoncent le clou. Elles indiquent en substance que l'abolition des frontières intérieures « implique l'accès à l'ensemble des activités d'assurances (...) dans toute la communauté ». En clair, elles autorisent les particuliers à choisir l'assureur européen qui leur convient le mieux. Deux directives que la France a achevé de transposer dans le droit national en avril 2001, les rendant applicables dans leur totalité. Question : pourquoi tout se passe comme si elles n'existaient pas ? « Omerta », répond le Mouvement pour la liberté de la protection sociale (MLPS) qui milite pour le libre choix. Une thèse que nous a confirmée à demi-mots un grand assureur français qui reconnaît l'ouverture de l'assurance maladie à la concurrence mais exclut de se mettre sur les rangs. Une opportunité que se sont empressés de saisir des assureurs européens qui proposent une couverture souvent plus complète que celle de la Sécu, à des tarifs imbattables. Reste à sauter le pas... Une décision qui ne peut se prendre qu'en possession d'un certain nombre d'éléments que nous vous donnons p. 16.

Françoise Louis-Chambon

Le prochain numéro
de Réponse à tout ! n°169
paraîtra le 29 juin 2004

Ces sites magiques méconnus des touristes